



À l'œuvre pour la *santé*

Projet de modernisation
du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

NOVEMBRE 2024

MAISON DES AÎNÉS NICOLET

Les travaux de reconstruction du CHSLD Nicolet en maison des aînés prennent forme

Les travaux de la future maison des aînés, située sur le site actuel du CHSLD Benjamin-Victor-Rousselot, avancent à un rythme soutenu. Le chantier, réparti en deux secteurs (A et B), progresse de manière structurée avec un échéancier détaillé.

Ce projet de grande envergure vise à offrir un environnement de vie moderne et adapté aux aînés. En remplacement du CHSLD Nicolet, il marque une étape importante dans l'évolution des services offerts dans l'Est de Montréal et reflète l'engagement à offrir des milieux de vie dignes et respectueux pour les personnes âgées.

LES PREMIÈRES ÉTAPES DE CONSTRUCTION BIEN ENTAMÉES

Pour le secteur A, les cinq premiers niveaux de la structure ont déjà été érigés, tandis que les deux premiers niveaux, incluant un sous-sol pour le stationnement intérieur, sont en cours pour le secteur B. Les travaux comprennent notamment l'excavation et la coulée de béton pour former les dalles de chaque étage. Parallèlement, des travaux civils liés aux infrastructures souterraines (aqueduc, égouts, gaz naturel) sont en cours.

Actuellement, les efforts se concentrent sur la finalisation des niveaux 5 à 7 dans le secteur A. Les niveaux 2 à 7 dans le secteur B suivront par

la suite. De plus, la construction des salles mécaniques et électriques, situées au 7^e étage, est également en cours. Dans les mois à venir, les travaux se poursuivront avec l'enveloppe du bâtiment (murs extérieurs et toitures) ainsi que l'aménagement intérieur, incluant l'installation de systèmes électromécaniques, de murs, de plafonds et autres éléments essentiels.

UNE LIVRAISON PRÉVUE POUR 2026

Le calendrier actuel prévoit la livraison du bâtiment pour l'automne 2026, avec des aménagements paysagers et quelques espaces de stationnement extérieurs qui viendront compléter l'ensemble. Une fois la construction achevée, une période d'activation sera nécessaire avant l'accueil des premiers résidents, prévu pour le printemps 2027.

Le nom des futures maisons des aînés dévoilé !

Les nouveaux noms des maisons des aînés sont choisis. Le CHSLD Jeanne-Le Ber devient la **Maison des aînés Jeanne-Le Ber**, tandis que le CHSLD Nicolet sera rebaptisé **Maison des aînés Maisonneuve**. Le comité de toponymie du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal a validé ces propositions, ensuite approuvées par le conseil d'administration avant d'être autorisées par le MSSS.



ÉTAPES DE CHANTIER + ÉCHÉANCE

Printemps 2024

Mobilisation

Automne 2023 à printemps 2024

Excavation

Été 2024 à hiver 2025

Structure

Printemps 2025 à printemps 2026

Enveloppe

Automne 2024 à automne 2026

Aménagements intérieurs

Automne 2026

Livraison du bâtiment avec réserve

Printemps 2027

Accueil du premier résident

MAISON DES AÎNÉS NICOLET

Reconstruction du CHSLD Nicolet selon le concept des maisons des aînés

Les travaux, amorcés sur le site du CHSLD Benjamin-Victor-Rousselot dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, consistent à construire un nouveau bâtiment d'une superficie de plus de 30 000 mètres carrés. Cette construction comptera sept étages ainsi qu'un stationnement au sous-sol et sera située sur la rue Dickson, tout près du bâtiment existant.

Sous la gestion de projet de la Société québécoise des infrastructures (SQI), cet édifice accueillera 240 résidents provenant du CHSLD Nicolet actuel et des autres CHSLD du territoire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. La nouvelle maison des aînés comprendra 20 maisonnettes de 12 personnes hébergées dans des chambres comportant une salle de bain individuelle complète avec douche. Rappelons que le modèle des maisons des aînés a été adopté pour évoquer davantage un domicile. Il favorise les contacts humains ainsi qu'un mode de vie plus actif, entre autres grâce à un accès à des espaces extérieurs aménagés et à des installations intérieures mieux adaptées aux besoins des résidentes et résidents et de leurs proches.

La Direction des projets immobiliers majeurs assure la réalisation de projets importants, comme l'agrandissement de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et la reconstruction de CHSLD en maisons des aînés. Son rôle est de guider et de soutenir les différentes directions dans la réflexion et la prise de décisions, en veillant à la cohérence et à la transformation des pratiques. Cette direction est responsable des volets immobiliers, technologiques, logistiques, intégration clinique, performance et qualité, ainsi que capital humain, tout en assurant une transition fluide vers les nouvelles installations, en collaboration avec le MSSS et la SQI.



Le 3 juillet 2024 a eu lieu la cérémonie officielle de pelletée de terre en présence de Mme Karine Boivin Roy, députée d'Anjou-Louis-Riel, qui pour l'occasion était accompagnée de M. Jocelyn Pauzé, conseiller municipal du district Marie-Victorin et de Mme Christine Saulnier, présidente du comité des résidents du CHSLD Nicolet.

MAISON DES AÎNÉS

Un modèle de soins centré sur l'autodétermination des résidents

L'implantation du concept des maisons des aînés transforme les soins de longue durée. Si la qualité des soins reste une priorité, Brigitte Brabant, directrice de l'hébergement en soins de longue durée, précise que c'est la philosophie d'approche qui change.

UNE APPROCHE CENTRÉE SUR L'HUMAIN

« *Ce qui ne change pas, c'est la qualité des soins* », assure Mme Brabant dès le début de l'entretien. Que ce soit dans un CHSLD ou dans une maison des aînés, le personnel continue d'offrir des services de haute qualité. La différence se trouve dans la réorganisation du travail pour répondre davantage aux besoins et aux préférences des résidents.

L'idée est d'adopter une approche où le résident peut faire ses propres choix : horaires de lever, moments des repas ou des activités auxquelles il veut participer. « *On souhaite sortir du modèle hospitalier pour privilégier un cadre de vie plus souple* », explique la directrice.

La philosophie des maisons des aînés met l'accent sur l'autodétermination, ce qui amène une gestion différente des risques pour les professionnels de la santé. « *Un résident pourrait refuser d'utiliser sa marchette, même si cela comporte des risques de chute* », mentionne Mme Brabant. Dans ces situations, le rôle des professionnels évolue : l'équipe clinique a la responsabilité d'informer l'usager des avantages d'utiliser la marchette et des risques de ne pas le faire. « *Le choix du résident est éclairé et il participe activement aux décisions liées à ses soins* », souligne-t-elle, rappelant l'importance de collaborer étroitement avec la famille.

« On souhaite sortir du modèle hospitalier pour privilégier un cadre de vie plus souple »

Le personnel de soins favorise ainsi une collaboration étroite avec les résidents et leur famille. Il participe à une gestion de risques partagée et recentre ses interventions sur l'humain plutôt que sur des protocoles standardisés. « *L'approche permettra aux professionnels d'être présents dans le milieu de vie, avec les résidents en mettant de l'avant l'histoire de vie de chacun d'entre eux* », ajoute la directrice.



Mme Brigitte Brabant, directrice de l'hébergement en soins de longue durée

« On veut trouver le meilleur jumelage possible pour répondre aux attentes et aux besoins de chaque résident »

UN CADRE DE VIE STIMULANT ET INCLUSIF

L'architecture des maisons des aînés est pensée pour favoriser les interactions sociales et la participation à la vie quotidienne afin de les stimuler au niveau cognitif, comme s'ils étaient à la maison. Les espaces communs, tels que la cuisine, deviennent des lieux de rassemblement où les résidents peuvent socialiser et contribuer aux tâches ménagères, comme plier des linges ou ranger la vaisselle. « *C'est un véritable changement de perception* », soutient Mme Brabant.

Cette configuration favorise également l'intégration communautaire. « *On souhaite que les résidents restent connectés à leur quartier* », explique la directrice. Des partenariats avec des garderies, des écoles et d'autres organismes sont envisagés pour animer le milieu de vie et maintenir les liens avec l'extérieur.

Elle rappelle que la maison des aînés ne sera pas la réponse idéale pour tous. « *Ce milieu est réservé aux personnes en très grande perte d'autonomie* », précise Mme Brabant. « *On veut trouver le meilleur jumelage possible pour répondre aux attentes et aux besoins de chaque résident* », assure-t-elle.

Mme Brabant souligne que cette philosophie est également en voie d'être adoptée dans les CHSLD. « *Cette approche sera harmonisée dans toutes les installations* », explique la directrice. Avec des unités pilotes déjà en place dans certains CHSLD, ce nouveau modèle de soins promet d'offrir une meilleure qualité de vie à tous les résidents, peu importe leur lieu d'hébergement.

L'évolution des pratiques cliniques dans les maisons des aînés

Dans le cadre de la mise en place des maisons des aînés, le rôle des professionnels de la santé évolue significativement. Ce changement de pratique découle notamment de la politique en hébergement déployée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Cette nouvelle approche implique des aménagements particuliers qui modifient les pratiques cliniques, qui seront encore plus bénéfiques pour la prise en charge des résidents. La Direction des projets immobiliers majeurs (DPIM) joue un rôle clé dans ce processus de transformation en veillant à ce que les futurs aménagements correspondent aux exigences cliniques et au nouvel environnement physique.

VERS UNE PRISE EN CHARGE PERSONNALISÉE ET COLLABORATIVE

Les pratiques cliniques sont révisées, notamment avec la réorganisation du circuit du médicament qui élimine les chariots au profit d'un entreposage et une distribution des médicaments directement dans la chambre des résidents.

Cette vision s'étend également à l'offre alimentaire. Les nutritionnistes élaborent des menus variés, permettant ainsi de répondre aux goûts et aux besoins particuliers des résidents. Si un résident souhaite manger autre chose, des repas préparés à l'avance pourront être proposés pour répondre à ce besoin.



Cette proximité et cette flexibilité des intervenants dans les maisons des aînés permettent une meilleure qualité de soin, adaptée aux horaires et aux besoins des résidents

DES COULEURS CHOISIES ENSEMBLE À LA MAISON DES AÎNÉS MAISONNEUVE

En mai dernier, le CHSLD Nicolet a invité résidents et employés à participer à une activité collaborative pour sélectionner les nouvelles couleurs de la maison des aînés rebaptisée Maisonneuve. Dans un esprit inclusif et chaleureux, l'équipe de la DPIM, en coordination avec le responsable du site, a organisé cette activité pour impliquer chacun dans cette décision créative.

Les participants se sont rassemblés dans la salle commune pour découvrir les trois choix de couleurs élaborés par les architectes, présentés sur des supports visuels. Chacun a pu exprimer sa préférence en votant pour son choix. Ces choix ont ainsi donné lieu à des échanges enrichissants autour de l'ambiance idéale pour leur milieu de vie.

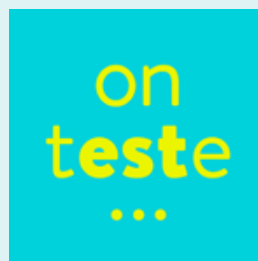
L'initiative a permis aux résidents et aux employés de contribuer activement à l'aménagement de leur environnement, un gage de l'engagement envers leur nouveau milieu de vie.

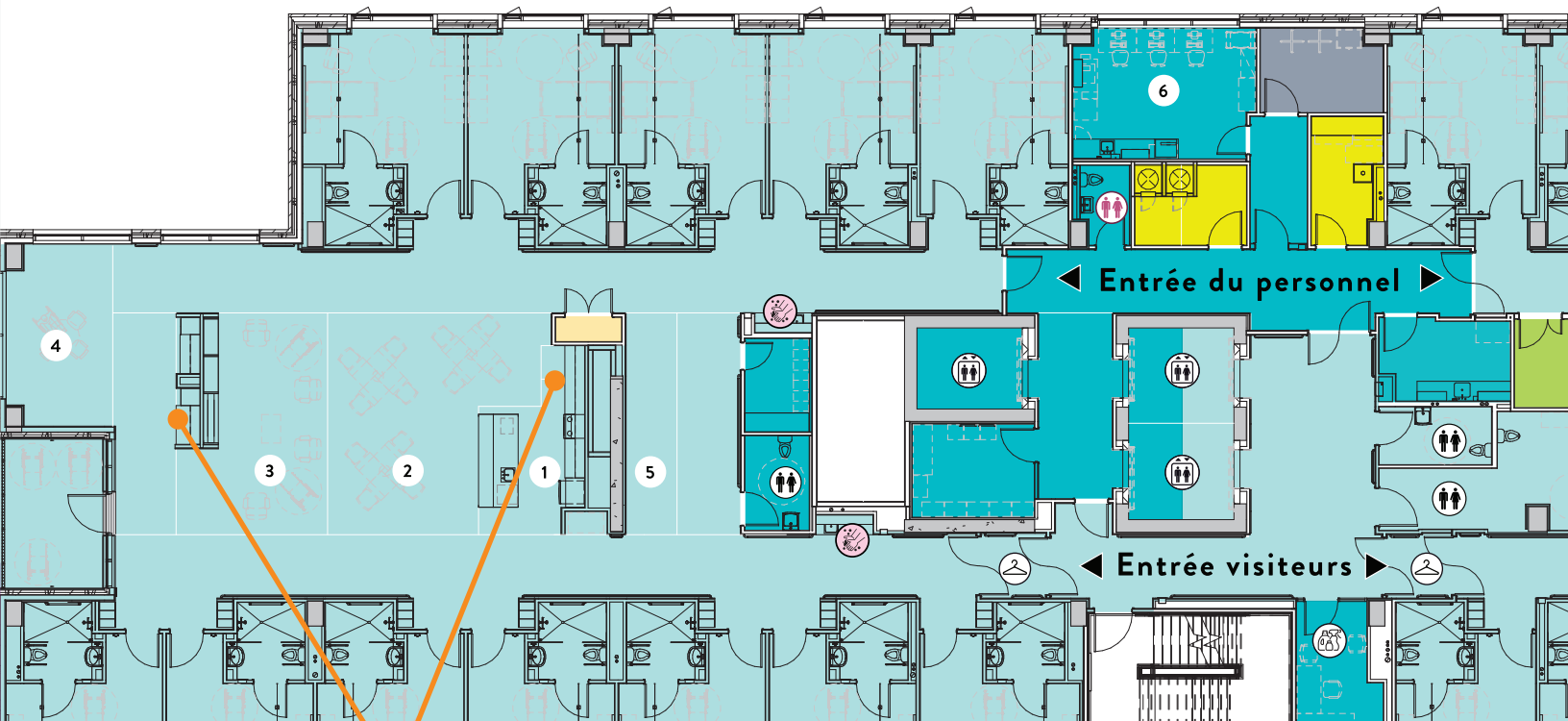


Sélection de couleurs retenue pour la Maison des aînés Maisonneuve

ON teste L'ESPACE DANS LES NOUVELLES CHAMBRES

L'hiver prochain, l'équipe de santé et de sécurité au travail (SST) et la DPIM mèneront un exercice grandeur nature pour valider les installations des rails lève-personne dans les chambres types de la nouvelle maison des aînés Maisonneuve. Cet exercice vise à garantir la conformité des chambres régulières et bariatriques avant leur reproduction sur les étages.





POSTES DE TRAVAIL



- ① CUISINETTE
- ② SALLE À MANGER
- ③ SALON
- ④ SALLE THÉMATIQUE
- ⑤ ESPACE ACTIVITÉS AUTOPORTANTES
- ⑥ CENTRE DE COORDINATION CLINIQUE

UNE INTERVENTION DE PROXIMITÉ

Les aires ouvertes et les postes de travail partagés permettent une présence constante des intervenants, renforçant davantage leur interaction avec les résidents. De plus, la gestion de l'information s'en trouve améliorée, favorisant la communication entre les différents intervenants.

La formation des professionnels inclut des simulations visant à familiariser chacun avec les nouveaux processus et aménagements. Chaque intervenant adapte sa façon de travailler en mettant de l'avant son expertise. L'objectif est de favoriser la collaboration et l'échange d'informations entre les professionnels.

Grâce à une organisation plus efficace de l'aménagement des espaces communs, les professionnels sont encouragés à interagir davantage, assurant ainsi une prise en charge de qualité et centrée sur le résident.

Les aires ouvertes et les deux postes de travail fixes mis à la disposition des intervenants dans les maisonnées permettent une présence constante des intervenants, renforçant davantage leur interaction avec les résidents.

En route vers le changement avec le réseau des ambassadeurs

Afin de faciliter la réalisation de ses différentes initiatives de soutien et d'accompagnement à la transition, la Direction des projets immobiliers majeurs (DPIM) a récemment lancé une toute nouvelle initiative : le réseau des ambassadeurs.

L'AMBASSADEUR, UN ALLIÉ POUR LA MOBILISATION

Un ambassadeur est à la fois un employé du CIUSSS-EMTL et un partenaire de la DPIM. Œuvrant au sein des équipes directement touchées par la concrétisation des projets immobiliers majeurs, il permet de faciliter les communications entre les responsables des projets majeurs et les professionnels du terrain. Rappelons que la DPIM est en charge des projets de grande envergure se déployant notamment à l'Hôpital Santa Cabrini Ospedale (HSCO), à l'Hôpital Maisonneuve Rosemont (HMR) ainsi que sur les sites de reconstruction des CHSLD Jeanne-Le-Ber et Nicolet.

La sélection des ambassadeurs a eu lieu à la suite d'un processus d'appel de candidatures en février dernier. En mars, une séance d'accueil a permis de réunir ces ambassadeurs, donnant par la même occasion le coup d'envoi à cette belle initiative.



LE RÔLE DE L'AMBASSADEUR

C'est principalement le désir de s'impliquer dans les mandats – le fait d'avoir à cœur le succès des projets – qui caractérise le rôle de l'ambassadeur.

Plus concrètement, ce qui est attendu de lui, c'est qu'il donne son avis et ses recommandations quant à la progression des activités de la DPIM. Étant directement confronté aux remaniements occasionnés par le changement d'environnement de travail et des façons de faire, il se trouve dans une position privilégiée pour suggérer des améliorations. Il peut également éclairer les membres de son unité sur le déroulement des projets et renseigner l'équipe responsable des projets majeurs sur les préoccupations de ses collègues. Bref, l'ambassadeur fournit un portrait représentatif de ce qui se passe sur le terrain au quotidien et sur ce qui retient l'attention de ses collègues de travail.

Des rencontres planifiées annuellement réunissent les ambassadeurs des différentes unités afin de les consulter sur certains aspects des projets. Des thématiques diverses sont abordées : les moyens de communication, les préoccupations liées aux projets, etc.

Le réseau des ambassadeurs est une belle initiative qui permet aux employés de se mobiliser et d'être entendus. Pour les ambassadeurs, c'est non seulement une occasion de s'impliquer et de jouer un rôle important dans les projets majeurs, mais également une occasion de rayonner au sein de l'organisation.

De gauche à droite : Gabriel Meunier-Guilbault, Marie-Carmen Abela, Nathalie Brousseau, Isabelle Perreault, Patrick Ajaka.

Qu'est-ce que la transition ?

Dans le cadre de grands projets immobiliers, la transition est l'étape de la préparation et de la réalisation du transfert progressif et sécuritaire des activités dans la nouvelle installation. Cette étape inclut le volet de l'acquisition et de la mise en fonction des équipements et du mobilier, de même que le volet de l'accompagnement des employés afin de les préparer à intégrer leur nouvel environnement de travail.

OFFRE DE SERVICE AUX ÂÎNÉS

Un guichet unique pour une réponse adaptée aux besoins individuels

Face au vieillissement croissant de la population, le Mécanisme d'accès à l'hébergement (MAH) joue un rôle essentiel dans l'accès aux lits d'hébergement destinés aux personnes en perte d'autonomie.

UN GUICHET UNIQUE CENTRALISÉ

Le MAH est un guichet d'accès unique, responsable de coordonner toutes les demandes d'hébergement sur le territoire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Il centralise les demandes provenant des professionnels de la santé, comme les intervenants du soutien à domicile, qui évaluent les besoins des personnes âgées en perte d'autonomie. Les professionnels analysent et priorisent les demandes afin d'orienter les usagers vers les ressources les plus adaptées à leur condition.

Le MAH s'occupe de l'orientation et de la priorisation des admissions dans les différents milieux de vie dont les centres d'hébergement en soins de longue durée (CHSLD), les maisons des aînés (MDA), ainsi que les ressources non institutionnelles (RNI). Chaque milieu de vie a des caractéristiques spécifiques qui répondent à un profil d'autonomie. Il est ainsi important d'orienter chaque demande d'accès au type d'hébergement qui correspond au profil d'autonomie de l'usager.

UN PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE RÉÉVALUATION

Avant d'être orientée vers un type d'hébergement, chaque personne doit passer par une évaluation de ses besoins. Celle-ci est réalisée par un intervenant pivot qui peut être du service de soutien à domicile, du centre hospitalier ou encore de l'hébergement actuel de l'usager. La demande est soumise ensuite au MAH. Ce dernier analyse la situation et propose plusieurs options d'hébergement en fonction des besoins particuliers de l'usager.

L'un des rôles fondamentaux du MAH est de veiller, avec la collaboration des intervenants, qu'une réévaluation des profils des résidents est faite régulièrement pour s'assurer que l'hébergement dont ils bénéficient continue de correspondre à leurs besoins. Si un résident ne correspond plus aux critères d'une ressource donnée, un plan de transition est mis en place pour le rediriger vers un environnement mieux adapté. Ce processus garantit un suivi continu et une réponse personnalisée afin que la personne puisse poursuivre son évolution dans un milieu de vie parfaitement adapté à ses besoins.



L'équipe du guichet d'accès s'assure d'orienter chaque demande au type d'hébergement qui correspond au profil d'autonomie de l'usager

PRIORITÉ AU MAINTIEN À DOMICILE

L'objectif reste de garder les aînés chez eux aussi longtemps que possible avec un soutien adéquat. L'offre de service des équipes de soutien à domicile comprend un large éventail de services pour aider les proches aidants et assurer que la personne puisse rester en sécurité dans son environnement, par exemple par les services d'une infirmière à domicile, par des conseils pour rendre un domicile sécuritaire ou encore par des conseils de nutrition ou de prévention des chutes. Le Guichet d'accès aux personnes en perte d'autonomie (GAPPA) joue ici un rôle clé en évaluant les besoins de l'usager qui est à domicile et en s'assurant de faire le lien avec les équipes de professionnels. Lorsque la perte d'autonomie devient trop importante et que le maintien à domicile est compromis, une demande d'hébergement est alors envisagée en collaboration avec l'usager et ses proches.



À l'œuvre pour la *santé*

Projet de modernisation
du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal



Pour en savoir plus, consultez :
ciuss-estmtl.gouv.qc.ca/les-grands-projets-immobiliers



Pour nous joindre, écrivez-nous à : dpim.cemtl@ssss.gouv.qc.ca



Pour les employés du CIUSSS-EMTL :
consultez la section Modernisation du CIUSSS sur l'intranet

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 